

La “vocation” comme “appel de l’Église”

Dire “vocation” et “appel”, c’est dire la même chose puisque *vocare* veut dire *appeler*. Ici, on parlera seulement de la *vocation* aux ministères, c’est-à-dire des appels lancés à certains pour devenir serviteurs (*ministres*) de l’Évangile. ⁽¹⁾

La créativité de l’Église primitive : le choix des Sept

UN PROBLÈME surgit dans la Communauté de Jérusalem. Certains nouveaux chrétiens se sentent délaissés. Les Apôtres ne peuvent tout faire et en plus ils sont Juifs, alors que ces nouveaux chrétiens sont des Grecs, c’est-à-dire des gens qui lisaient la Bible dans sa traduction grecque et qui, tout en suivant la Loi de Moïse, n’observaient pas toutes les coutumes des Juifs, comme la circoncision ou certaines règles alimentaires.

•

Lire les Actes des Apôtres, chapitre 6, versets 1 à 7, et les notes de la Bible.

- Repérer les deux groupes de chrétiens. Comment les appelle-t-on ?
- Quel est le problème ? Comment en parle-t-on ? S’agit-il seulement d’une assistance aux veuves ?
- Par rapport à ce problème nouveau, que font l’Église ? l’Assemblée des disciples ? les Douze ?
- Pourquoi un choix de Sept ?
- Quels critères sont posés pour ce choix ?
- Repérer la part de l’homme et la part de Dieu dans ce choix (dans cette *vocation*).
- Comment se fait l’investiture de ces nouveaux responsables du groupe des Grecs dans la Communauté ?

Quand on lit la suite du livre des Actes, on voit que les Sept n’en sont pas restés à un rôle d’assistance (le service des tables). Ils ont été de grands évangélistes par la Parole, comme les Douze (pour Étienne, voir le chapitre 7, et pour Philippe le chapitre 8).

Ministères baptismaux

Comme toute institution, l’Église doit sans cesse s’adapter pour répondre à sa mission dans un monde qui change. Jean XXIII l’avait senti et c’est pour cela qu’il avait convoqué un Concile. Mais depuis la fin du Concile (1965), les choses se sont accélérées.

La raréfaction des prêtres menace aujourd’hui l’identité même de l’Église. C’est vrai que beaucoup de ministères qu’ils assuraient auparavant sont heureusement assurés par des laïcs. On a vu naître une diversité de ministères *baptismaux* (exercés tout simplement en fonction du baptême) et, plus récemment, des ministères de participation à la *charge pastorale* (exercés en fonction du baptême et d’une lettre de mission). Dans tous ces cas de *vocation*, c’est l’Église locale qui appelle, car elle a besoin de tel ou telle pour son service, afin d’assurer sa mission dans le monde. Ce sont les Actes des Apôtres qui se poursuivent ainsi aujourd’hui.

Ministères ordonnés

Le sacrement de l’Ordre s’est diversifié en ministère presbytéral et ministère diaconal, avec les diacres qui, depuis le Concile Vatican II, sont le plus souvent appelés parmi les hommes mariés.

L’Église latine, depuis des siècles, demande aux prêtres de faire le choix du célibat consacré pour le Christ, comme le font les religieux. Mais aux origines de l’Église, on ne retenait pas ce critère pour choisir un futur ministre ordonné. Ce qui montre que l’Église catholique pourrait un jour “s’imaginer autrement”, en *appelant* pour être prêtres des hommes vivant dans l’état de vie consacrée et d’autres dans l’état de vie ordinaire.

Frère Jean-Yves HÉLAINE
Prieuré Saint-Louis
Lorris (Loiret) ■

1. On ne parlera donc pas de la *vocation* des religieux et des religieuses, qui est d’abord un *appel intérieur* à se donner au Christ dans une forme de vie particulière, avec les trois vœux.